

NOTE

Expéditeur :
SDGD
Destinataire(s) :
CODIR DTR –
DPE – DMOA –
DFF – DG
Assistantes Dir.
SI

INTERIM DE LA DIRECTION GENERALE DELEGUEE

14 JUIN 2023

Considérant :

- La décision du président du directoire n°2023/01 DG du 03 janvier 2023 portant nomination, à compter du 4 janvier 2023, du Directeur Général Délégué en charge de la direction territoriale de Rouen - M. Dominique RITZ
- La décision n°2023/02 DG portant délégation de pouvoirs au Directeur Général Délégué en charge de la direction territoriale de Rouen et organisant la suppléance de ce dernier en cas d'absence ou d'empêchement ;
- La décision n°2023/03 DG portant délégation de signature à M. Dominique RITZ, Directeur Général Délégué en charge de la direction territoriale de Rouen.

Durant l'absence de Dominique RITZ du 16 au 19 juin 2023, l'intérim sera assuré par Ludovic GRABNER, Directeur du Chenal et des Travaux Maritimes, à l'effet d'exécuter les actions visées par la décision visée ci-dessus et relevant du niveau d'habilitation du délégué.

Cette décision prend effet à compter de sa publication par voie électronique sur le site web de HAROPA PORT.

Le Directeur Général Délégué en charge
de la Direction Territoriale de Rouen


Dominique RITZ